

**PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **VAL-REVERMONT** s'est réuni à 20 h 00 au nombre prescrit par la Loi à la Mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL

Secrétaire de séance : Jean-Luc **LEBOEUF**

Convocation et affichage du 10 novembre 2022

Membres présents : ALLEHAUX Dominique, AGOSTINI Nathalie, BULIN Bérangère, CARON Laetitia, CATHERINE-BONNICI Julie, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, GIROD Emmanuelle, HAEGELIN Mathieu, JOLY Olivier, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Franck, MONCEL Alain, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, THEVENARD Béatrice, WIEL Monique.

Excusés : PUVILLAND Christophe (pouvoir donné à JL REVEL), DUCREUX Florence, HARNAL-BEREIZIAT Maryline (pouvoir donné à Jean-Paul CORDENOD), TEISSIER Hélène (pouvoir donné à Olivier JOLY)

Ordre du jour du conseil

- Approbation du dernier procès-verbal
- Rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2021
- ONF : coupes 2023
- Subvention toiture
- Modification du tableau des emplois : création d'un poste pour agence postale communale et antenne France services
- Remplacement de personnel
- Contrat assurances de la commune
- Route fleurie du Revermont
- Point sur les travaux
- Tour des commissions
- Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 12 octobre est approuvé (une abstention pour absence)

DE202211062 – Rapport de la CLECT

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 23
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 26
Pour : 26
contre : 0
Abstentions : 0

Madame Le Maire expose :

- que le 3 octobre 2022, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la modification du périmètre d'intérêt communautaire de la voirie à la faveur de l'examen d'une délibération cadre afférente à cette compétence.
- que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) avait été saisie le 29 août 2022 par le Président de Grand Bourg Agglomération suite au vote d'orientation de la réunion de la conférence des maires le 13 juin 2022. Elle devait évaluer l'incidence financière de la restitution des charges de ces voiries de proximité aux 41 communes qui avaient transféré la compétence voirie au sein de leur ancienne communauté de communes.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie lundi 10 octobre 2022 afin de fixer le montant des charges qui seront restituées aux 41 communes concernées.

Ces charges correspondent aux droits de tirages 2022 auxquels s'ajouteront pour l'année 2023 seulement les éventuels reliquats 2022 (droits de tirage 2022 non consommés). Pour Val-Revermont, cela représenterait : Droit de tirage 390 092 € - annuité 33 301 € soit 356 791€

Par ailleurs, la CLECT propose de verser ces montants via des attributions de compensation en investissement (ACI). Il est précisé que ces crédits pourront être utilisés pour d'autres domaines que la voirie.

Ce rapport a été adopté la majorité (35 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions), ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2023.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes

La première consiste en l'approbation, au plus tard le 31 décembre 2022, du rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Puis, le Conseil communautaire délibèrera sur la fixation libre des AC (majorité des deux tiers requise) le 6 février 2023. Après ce vote, les conseils municipaux intéressés par les AC fixées librement devront se prononcer par délibérations concordantes sur le montant des AC « libres » avant le 6 mai 2023.

Si les délibérations communales sont concordantes, le Conseil communautaire de fin d'année 2023 fixera le montant des AC définitives 2023.

Pour l'heure, il vous est demandé d'approuver l'ensemble du rapport de la CLECT du 10 octobre 2022

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Vu l'article L 5211-5 du Code général des collectivités locales

Vu le rapport final de la CLECT approuvé à la majorité lors de la réunion du 10/10/2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- adopte le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération qui détermine l'évaluation des charges, correspondants aux droits de tirage, restituées aux 41 communes concernées du fait de la modification du périmètre d'intérêt communautaire de la voirie
- Emet le souhait que ces attributions de compensation soient versées, au moins en partie, en fonctionnement, ce qui permettrait de garder toute latitude pour l'utilisation de ces montants par les communes.

DE202211063 –Présentation rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 23

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 26

Pour : 26

contre :0

Le rapport a été envoyé aux conseillers, le 24 octobre pour prise de connaissance
Il doit faire l'objet d'une présentation à l'assemblée.

Madame le Maire en fait un bref résumé :

La commune de Val-Revermont dépend maintenant du syndicat d'eau potable « Bresse Suran Revermont » suite à la fusion le 1^{er} janvier 2019 de 4 anciens syndicats (Ain-Suran-Revermont, Bresse-Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour-Coligny). Le syndicat Bresse Suran Revermont dessert 37 451 habitants (20 414 abonnés) répartis sur 47 communes, et comporte 1 156 km de réseaux.

Le syndicat distribue en moyenne 10 500 m³/ jour, dont 4 300 m³ par jour dans notre secteur (ancien syndicat Ain-Suran-Revermont). Il exploite 63 réservoirs (dont 23 sur le territoire de notre ancien syndicat).

Les travaux réalisés sur les canalisations permettent un taux de renouvellement de 150 ans en moyenne.

La tarification du service est comprise entre 2,17 €/m³ et 2,50 €/m³, pour une facture type de 120 m³. A Val-Revermont, le prix de l'eau est de 2,38€ le m³ (en 2021, il était de 2,36€), pour une facture-type de 120 m³.

Le rendement global est de 77 %. L'indice linéaire de pertes est de 3.7 m³ par km et par jour sur le territoire de notre ancien syndicat

Le montant des travaux réalisés par Bresse Suran Revermont en 2021 est de 2 888 782 €

La dette s'élève à 1 680 040 € et la durée d'extinction est de 0.9 année

Pour notre secteur, la délégation de service public sera renouvelée d'ici la fin de l'année auprès de SUEZ

Après avoir pris connaissance de ces éléments, certains conseillers font remarquer qu'avec un taux d'endettement si bas, il serait envisageable d'emprunter afin de pouvoir réaliser des travaux d'envergure et d'améliorer le renouvellement du réseau ainsi que le rendement global.

Le rapport complet fera l'objet d'un affichage et reste consultable en mairie aux heures d'ouverture.

DE202211064 –Programme ONF 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 23

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 26

Pour : 26

contre : 0

Abstentions : 0

Madame Le Maire présente au conseil municipal les propositions d'assiette pour la campagne ONF 2023. Conformément à la délibération du 12 octobre qui avait acté le principe des cessions de bois, elle propose le programme suivant :

1) vente des têtes de chêne à la Grange du Pin. 50 à 60 m³ disponibles sur 20 arbres. Proposition d'un tarif à 23€50 HT le moule (soit le stère à 10€ environ, pour référence). Le bois est proposé en houppier, au sol, dans la parcelle, et devra être enlevé dans des conditions climatiques favorables. Il est cubé en amont de la coupe par l'agent ONF qui en assurera la facturation en cession de bois.

2) cession de bois en bord de parcelle à Lucinges. 30 à 40m³ disponibles sous forme de perches. Tarif 43€ HT le m³ en bord de route (soit 28€ le stère environ). Il est cubé en amont de la coupe par l'agent ONF qui en assurera la facturation.

3) autre solution pour les personnes souhaitant l'ancienne disposition (affouagistes aguerris) : 1 lot d'affouage à la Grange du Pin laissé l'année dernière, quelques parcelles non soumises ONF à la Grange du Pin ou secteur Lucinges, bois sur pied. Proposition de conserver les tarifs actuels, selon la nature du bois. Pour mémoire, bois dur : 17 € TTC le moule, bois blanc : 12 € TTC le moule.

Madame le Maire précise que ces propositions pour cette année sont transitoires ; il faudra probablement aller vers une formule plus onéreuse à travers la cession de bois en bord de parcelle (secteur montagne) car la commune ne dispose plus de parcelles d'affouages en plaine avec des feuillus. L'affouage dans les parcelles de montagne, avec les risques encourus du fait des pentes, ne paraît pas raisonnable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte l'ensemble de ces propositions et tarifs
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

DE202211065 – Subvention toiture

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 23

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 26
Pour : 26
contre : 0
Abstentions : 0

Madame le maire rappelle qu'une délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2016 accorde des subventions aux particuliers qui refont leur toiture en tuiles anciennes conformément aux prescriptions du PLU (6€ par m² de toiture), sur tout le territoire de la commune.

Dans ce contexte, elle présente le dossier de Monsieur Franck NALIN pour la réfection d'une toiture route des Esses, à Treffort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 478.80 € à Monsieur NALIN

DE202211066 – Modification du tableau des emplois

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 23
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 26
Pour : 26
contre : 0
Abstentions : 0

Suite à l'ouverture de l'agence postale communale et de l'antenne France Services, Madame le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

Suppression d'un poste d'ATSEM de 16 heures hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint administratif de 33 h 00 pour assurer ce nouveau service, à compter du 1^{er} décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les modifications telles que proposées.

Remplacement de personnel

Mathieu OVIGUE a demandé sa mutation à la commune de Meillonas et il quitte l'équipe des agents techniques le 26 novembre. Monsieur Olivier PETITJEAN, son remplaçant, arrivera le 1^{er} décembre 2022, avec un contrat de 6 mois dans un premier temps.

Nathalie PUGET sera en arrêt à partir du 15 novembre. Elle sera remplacée partiellement par Françoise PERDRIX (à mi-temps) pour une présence auprès des aînés et par Laurence GUINOT pour l'entretien des locaux.

Isabelle DEBOEUF a été recrutée à mi-temps pour remplacer à la médiathèque Deborah COLLART, en congé parental.

DE202211065 – Assurance de la commune

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 23
Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 26

Pour : 26

contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire informe qu'une consultation a été lancée pour renouveler les contrats d'assurance de la commune qui arrivent à échéance le 31/12/2022. Le lot 4 (assurance du personnel) ayant été déclaré infructueux, une relance directe a été faite auprès des assureurs potentiels.

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération DE202002012 du 20 mars 2020 donnant délégation au maire,
Le conseil entérine la décision suivante :

Signatures des marchés assurance comme suit :

Lot 1 – dommages aux biens – SMACL – 15 432.63 €

Lot 2 – responsabilité civile – SMACL – 2 314.33 €

Lot 3 – véhicules – SMACL – 9 068.32 €

Lot 4 – personnel – GRAS SAVOYE – 16 237.06 €

DE202211065 – Route fleurie du Revermont

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 23

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 26

Pour : 26

contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire expose :

La Route Fleurie du Revermont est une association dont l'objectif est de mettre en valeur les villages par des massifs fleuris, le long des routes du Revermont. En contrepartie d'une adhésion modique, l'association est disposée à accompagner les communes dans l'évolution du choix des plantes peu gourmandes en eau, et résistant aux périodes de sécheresse. Elle propose également des formations se rapportant au fleurissement.

A ce jour, les villages voisins (sauf Courmangoux) font partie de cette association : Meillonas, Jasseron, Ceyzériat, Révonnas, Cize, Bohas-Meyriat-Rignat, Drom, Ramasse, Simandre, Grand Corent, Hautecourt, Nivigne et Suran, Pouillat, St Etienne du Bois, Montagnat, Corveissiat, Villereversure.

Afin de rétablir la continuité de cette route fleurie, la commune de Val-Revermont est sollicitée pour adhérer à cette association.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- décide de reporter sa décision d'adhérer en attendant que le comité de fleurissement soit renforcé au niveau de ses effectifs

- Charge les élus référents (J. GAUGE et N. PARRAIN) d'initier un dynamisme au sein du Comité de Fleurissement.

Point sur les travaux

Commerce de Cuisiat « Le Pressoir », et le logement au-dessus. Fin des travaux pour le 30 novembre. Il reste quelques finitions dans le logement à l'étage : murs de la montée de l'escalier, vitrification de l'escalier, ...

Réhabilitation du gymnase : les travaux avancent bien. Suite à des problèmes de portance du sol pour la partie extension des vestiaires et chaufferie, l'entreprise Fontenat réalise une reprise du terrassement pour ajouter une vingtaine de cm de cailloux, afin de correspondre aux normes de portance exigées pour cette extension. Ces travaux sont à la charge de la commune (environ 7 700 €), et entreront dans la balance des + et des – du lot correspondant.

Réhabilitation de l'ancien presbytère à Cuisiat : les travaux ont bien démarré, comme prévu.

Travaux d'assainissement aux Bourdonnières : travaux en cours, réalisés par Grand Bourg Agglomération. La fin des travaux est prévue pour fin novembre.

Travaux de Montmerle : initialement prévus en novembre, ils démarreront à partir du 3 janvier 2023 (contraintes de SOCATRA, l'entreprise qui interviendra pour le compte du syndicat de l'eau potable).

Médiathèque : Le cabinet d'architectes DE FACTO a été mandaté pour accompagner la commune dans les travaux de reprise suite aux nombreux désordres constatés, occasionnés par des infiltrations d'eau. La durée des travaux pourrait être d'environ 4 mois, aux alentours des mois de juin, juillet, août et septembre 2023. Le plus simple serait de réaliser les travaux en site inoccupé. Il faudra alors trouver une solution de repli de la médiathèque.

Une entreprise sera missionnée pour réaliser quelques sondages afin de déterminer toutes les causes et les conséquences de ces infiltrations et délimiter précisément les travaux à réaliser.

Tour des commissions

Commission tourisme : Jean-Luc Leboeuf rend compte de sa visite au Salon de Montpellier auprès des différents fabricants d'hébergement Les tentes bivouac ont vieilli très vite et seront à remplacer (tentes lodges). Réflexion pour l'installation de 1 à 2 hébergements supplémentaires. Les tarifs 2023 seront votés lors du prochain conseil.

Un grand évènement est prévu à l'Ascension (rassemblement équestre rassemblant plus d'une centaine de cavaliers)

Voie douce du Revermont : l'étude est lancée. Chaque commune sera rencontrée pour les différents scénarii de trajets. Un 1^{er} rendu sera fait en février.

Remembrement forestier: la commission communale aménagement foncier s'est réunie le 8 novembre dernier. Les travaux connexes nécessaires ont été évalués avec un reste à charge des propriétaires de 161 € /hectare. Des subventions doivent être trouvées pour tenter de diminuer ce reste à charge.

Syndicat Electricité de l'Ain : L'assemblée générale aura lieu le 2 décembre. Nous déplorons le fait que le déploiement de la fibre à Val-Revermont sera certainement reportée au 2^{ème} trimestre 2023.

Culture : la fin de l'aventure Alice fera l'objet d'une restitution à partir de 19h30, samedi 19 novembre, salle des Remparts.
25 novembre, salle des remparts à 18 h : contes du Grand Nord

Communication : le bulletin de fin d'année et le calendrier des fêtes sont en cours de réalisation. La commission attend les derniers articles. La commission continue de travailler sur la refonte du site internet

Commission jeunes- : réunion prévue le 9 décembre. Lancement de la création d'une mare pédagogique. Un article sur le château de Treffort vu par les enfants sera rédigé pour le bulletin de juillet 2023.

Ecole : la titulaire de la classe CP est arrivée début novembre et devrait rester jusqu'à la fin de l'année scolaire. Une réunion a été organisée avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, les effectifs scolaires ne sont pas très bons.

La Treffortine : validation officielle du PEDT.

Cantine : un point a été fait avec la cantinière et l'entreprise SER. L'approvisionnement local est encouragé.

Services techniques : mise en place des illuminations en cours.

Questions diverses

Recueil de données pour la réalisation des papiers d'identité (Carte Nationale d'Identité et passeport) en mairie de Val-Revermont. Une demande a été faite auprès de la préfecture afin de proposer ce service de proximité aux habitants de la commune et des alentours. L'équipe administrative est volontaire pour proposer ce service supplémentaire, Madame le Maire souligne ici l'implication des agents et leur sens du service. Elle les remercie. Pour réaliser ce service, le ministère mettra à disposition le matériel nécessaire et assurera la formation des 5 agents qui réaliseront ces recueils. L'accueil des demandeurs sera réalisé en mairie, les après-midis du lundi au vendredi, de 14h à 17h. Une contrepartie financière sera apportée à la commune de l'ordre de 8580 €/an. L'objectif est de réaliser au moins 1875 titres/an. Ce service pourrait être opérationnel en tout début d'année 2023.

Travaux déchèterie, à Lucinges : projet d'agrandissement. Une solution doit être trouvée pour la rétention d'eau d'incendie.

Nocturnes du projet de territoire le 6 et le 13 décembre : Grand Bourg Agglo organise 2 temps de présentation complémentaires relatifs à l'avancement du projet de territoire à l'ensemble des élus. L'invitation officielle vous parviendra prochainement.

Repas des agents et des élus le vendredi 9 décembre, salle des Remparts, offert par la commune. Les conjoints sont invités moyennant une participation de 16 €.

Vœux à la population : le vendredi 6 janvier à 19h.

Quelques dates :

- Jeudi 17 novembre : soirée du film documentaire : « nous, les filles mères »
- Vendredi 18 novembre : cinéma rural « Simone, le voyage du siècle »
- Samedi 19 novembre : soirée « Alice »
- Jeudi 24 novembre : conférence territoriale de GBA, ouverte à tous les élus, à Pouillat
- Vendredi 25 novembre : Les contes du Grand Nord (report de l'année dernière) - soirée Alimenterre avec le film-débat « une terre sans abeille ? »
- Vendredi 9 décembre, à 11h : inauguration de l'agence Postale Communale et de l'antenne de la Maison France Services
- Samedi 10 décembre : marché des créateurs et feu d'artifice à 19h

Prochain Conseil Municipal : jeudi 15 décembre

Le Maire

Monique WIEL



Le Secrétaire de séance

Jean-Luc LEBOEUF